

Fiche cours n° 3

AXE 2 : LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : APPROCHES HISTORIQUE ET GEOPOLITIQUE

Le changement climatique est une réalité car il y a bien une modification durable des paramètres statistiques du climat. Ce n'est pas une fluctuation météorologique et il ne s'explique pas de façon naturelle comme les cycles longs de glaciation ou déglaciation (liés aux variations de l'orbite et de la rotation terrestre). Par conséquent, cela contredit les **théories climato-sceptiques** (= attitude consistant à nier le réchauffement climatique en cours et la responsabilité des activités humaines dans celui-ci. **L'approche historique** consiste à s'interroger sur les évolutions climatiques sur le temps long. Cependant, le changement climatique actuel n'est pas de la même nature : il est accéléré, global, provoqué par les activités humaines et avec des conséquences bien plus grandes, notamment sur le plan géopolitique. **Cette approche géopolitique** consiste à s'interroger sur ses impacts sur les relations internationales : quelles tensions ? quelles coopérations ? quelles difficultés ?

⇒ **Problématique : des fluctuations du climat au changement climatique : quels enjeux pour les sociétés hier et aujourd'hui ?**

I / Approche historique du changement climatique.**A / Les fluctuations climatiques anciennes.**

Les historiens du climat (discipline née dans les années 1980 : Emmanuel Le Roy Ladurie en est le précurseur) travaillent sur les variations « à échelle humaine ». Ils puisent dans diverses sources (**naturelles** : glaciers et carottes glaciaires, anneaux des arbres / **humaines** : dates de récoltes et vendanges, prix des céréales, récits, iconographies, documents administratifs, observations thermométriques...). Ils travaillent sur l'histoire du climat à partir du Moyen-Âge, car ils disposent de sources écrites plus nombreuses, mais aussi d'arbres plantés à cette époque.

⇒ **Problématique de la sous-partie : dans quelle mesure les sociétés européennes se sont-elles adaptées aux fluctuations du climat entre le Moyen Âge et le XIXe siècle ?**

A / 1^{ère} phase : « Le petit optimum médiéval en Europe ».

Après une période froide, on a le petit optimum médiéval, entre 900 et 1300, dans l'hémisphère Nord : un réchauffement de quelques dixièmes de degrés, avec des fluctuations ; des glaciers alpins devenus très courts, des forêts de conifères remontant très haut. C'est sensible jusqu'au Groënland : l'analyse des glaces révèle que le climat y est légèrement plus tiède, ce qui permet aux Vikings de coloniser la côte Est et d'y installer des fermes. L'agriculture médiévale en a bénéficié : hausse des rendements agricoles, défrichements forestiers, généralisation de la vigne accompagnent l'essor démographique (la population passe de 20 millions en 900 à 70 millions en 1300), économique et urbain.

Attention : Les climato-sceptiques utilisent cette période pour relativiser le changement climatique actuel. Mais c'est faux eu égard à la rapidité et à l'intensité du phénomène actuel.

B / 2^{ème} phase : « Le petit âge glaciaire en Europe ».**1. Définition.**

Le « Petit âge glaciaire » est une période de refroidissement relatif qui touche l'Europe occidentale du XIV^{ème} siècle au milieu du XIX^{ème} siècle. Il est caractérisé par une avancée des glaciers, des froideurs hivernales, des étés souvent humides et frais. Cette période a été toutefois marquée par d'importantes variations internes. On remarque aussi que « l'hyper-âge glaciaire » (1580-1650 :

période la plus froide de l'âge glaciaire) correspond aux grandes chasses aux sorcières dans les pays germaniques (les sorcières étant régulièrement accusées de modifier le climat).

2. Les conséquences.

Les sociétés de l'époque moderne étant principalement agraires, il ne faut pas sous-estimer l'impact du climat sur elles. Il ne faut pas non plus croire que climat expliquerait tout.

Les années les plus froides connaissent des **crises frumentaires** (= hausse des prix du blé, disettes), ayant parfois entraîné des révoltes paysannes. Des émeutes de subsistance ont lieu en Angleterre, en France, en Russie, en Italie ou encore en Pologne dans la première moitié du XVIIIe siècle lors de l'hyper petit âge glaciaire. Les famines de 1694 et de 1709 se sont traduites par de désastreuses mortalités et par un ralentissement économique.

Enfin, l'année qui précède la Révolution française, des paysans assistent impuissants à la destruction d'une partie de leurs récoltes et de leur bétail par l'orage du 13 juillet 1788 qui balaye la France. Cet épisode violent intervient au cours d'une période de sécheresse sévère et aggrave la situation déjà précaire de la population, nourrissant la colère au sein d'une société qui subit une forte pression fiscale. **Le climat a sans doute été un élément déclencheur de la révolution française mais n'en est pas la cause profonde.**

3. Les solutions d'adaptation.

La capacité d'adaptation des sociétés est très limitée à cause des connaissances de l'époque : il faut attendre le XVIIIe siècle pour assister aux premières observations météorologiques. De ce fait, il y a un fatalisme qui par exemple rejette les mauvaises conditions climatiques sur les péchés (ainsi, face aux descentes glaciaires : procession, afin d'implorer l'aide de Dieu). Les autorités commencent cependant à prendre des mesures anti-famines comme les techniques de stockage des céréales (greniers en ville). Elles mettent en place des opérations d'aménagement comme la construction de digues de protection contre les inondations aux Pays-Bas.

B / Le changement climatique contemporain.

⇒ **Problématique de la sous-partie : en quoi le réchauffement climatique actuel diffère-t-il des variations climatiques anciennes ?**

1. Accélération et globalisation des changements climatiques.

La Terre connaît **un réchauffement climatique marqué depuis 1850** : les températures ont été supérieures **en moyenne de 1,1°C** entre 1880 et 2017, et ce phénomène s'accroît avec le temps. Les 20 premières années du XXIe s. ont été les plus chaudes connues par la planète depuis 2000 ans au moins. Par rapport aux périodes précédentes, ce réchauffement semble différent par sa force et sa rapidité et par le fait qu'il concerne toute la planète.

2. Le rôle prédominant des activités humaines.

Le réchauffement climatique contemporain marque une rupture par rapport au passé en ce que sa cause principale est humaine. Il est lié à la diffusion dans l'atmosphère de **gaz à effet de serre** qui limitent la possibilité pour la chaleur générée par réflexion du rayonnement solaire sur la Terre de s'échapper vers l'espace. Parmi ces gaz se trouve principalement (2/3 des émissions) le dioxyde de carbone (CO₂) mais il y en a 7 (méthane, protoxyde d'azote...). Ces gaz sont générés par les sociétés humaines, surtout depuis l'industrialisation : à 35%, c'est la production d'énergie qui est responsable, puis viennent la production industrielle, les transports, l'agriculture, la déforestation, les bâtiments.

3. Emergence de la notion d'Anthropocène.

En 2000, le prix Nobel de chimie Paul Crutzen, forge le concept d'**anthropocène**. Selon lui, l'humanité a une telle influence sur la planète qu'il faut créer une nouvelle ère géologique. Les temps que nous vivons ne sont donc pas une crise environnementale, mais une révolution géologique d'origine humaine. Cette notion est encore discutée et critiquée par les scientifiques entre eux :

- Pour bon nombre de géologues, l'anthropocène ne répond pas aux critères géologiques (durée, impact majeur sur les espèces...) mais à des critères historiques.
- Le terme masque la responsabilité principale du mode de vie occidental (société de consommation, libéralisme, etc.) dans les dégradations environnementales. Certains préfèrent parler d' « occidentalocène » voire d' « anglocène » pour ne pas faire reposer la responsabilité des changements sur toute l'humanité.

Transition : à partir de 1850, on entre dans une nouvelle période climatique. Par leurs activités polluantes pour l'environnement, les sociétés participent au réchauffement climatique. Les explications font intervenir pour une part essentielle le facteur anthropique en opposition aux fluctuations climatiques qui marquent la planète entre le Moyen Âge et 1850. Ce changement radical fait du climat un problème désormais géopolitique.

II / Approche géopolitique du changement climatique.

=>Problématique de la partie : comment le changement climatique est-il devenu un enjeu géopolitique majeur ?

A / Le changement climatique : des enjeux mondiaux considérables...

Sur le plan sécuritaire, il y a un risque de tension quand les changements climatiques interagissent avec d'autres facteurs économiques, sociaux et politiques à l'échelle locale et provoquent la déstabilisation d'une zone géographique.

1. Constat.

Le réchauffement climatique menace la sécurité des populations sur plusieurs plans :

- **La sécurité alimentaire** : à cause de la désertification qui limite l'agriculture, de la hausse et de l'acidification des océans qui réduit les possibilités de pêche...
- **La sécurité sanitaire** : le réchauffement climatique entraîne la prolifération d'animaux vecteurs de maladies (ex : du moustique tigre porteur de la dengue, du paludisme, etc.). A cela s'ajoutent les contacts des humains avec des animaux sauvages chassés de leur habitat traditionnel et qui peuvent transmettre leurs maladies (ex du covid).
- **La sécurité du lieu de vie** : les catastrophes météorologiques sont plus fréquentes et menacent les hommes. On assiste à des déplacements forcés de populations côtières face à la montée des eaux, notamment dans les archipels du Pacifique (Vanuatu, îles Kiribati, etc.) ou encore à l'érosion des côtes (déplacement de villages en Alaska, etc.)

=>Les risques sécuritaires concernent le monde entier mais sont plus importants en Afrique, en Asie du SE et en Amérique du Sud car les populations sont plus vulnérables. Les déplacés climatiques sont un facteur de tensions : ex : la région du Sahel, à cause de la désertification, a vu s'accroître la concurrence entre éleveurs et agriculteurs pour les terres sur fond de forte croissance démographique, ce dont profitent les terroristes islamistes.

2. Débats et perspectives.

Il n'y a pas consensus sur le degré de causalité climat / conflits. Ex : à propos de la guerre en Syrie, certains chercheurs établissent un lien entre la sécheresse qu'a connue le Proche-Orient (=>baisse des productions agricoles), la migration vers les villes (=> hausse des inégalités) et l'accroissement des tensions sociales et politiques qui a abouti au déclenchement de la guerre civile. D'autres contestent cette causalité.

Ce rôle du climat va s'accroître dans les décennies à venir. En conséquence, la coopération internationale est nécessaire pour prévenir ces tensions géopolitiques accrues.

B / ... Appelant à la mise en place progressive d'une gouvernance environnementale mondiale.

1. Les grands accords internationaux.

a. L'émergence d'une gouvernance climatique mondiale (des années 1970 à 2005).

- La prise de conscience a lieu dans les années 1970-80. En 1988, le **Programme des Nations Unies pour l'Environnement** (PNUE) et l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) créent **le GIEC** (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) : il évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts, et étudie les moyens de limiter l'ampleur du réchauffement et de s'adapter aux changements attendus. Les rapports du GIEC fournissent un état des lieux régulier des connaissances les plus avancées. Cette production scientifique est un acteur central au cœur des négociations internationales sur le climat, et pour la sensibilisation des sociétés civiles. Le GIEC a reçu un prix Nobel de la Paix en 2007 pour ses travaux.
- L'action internationale commence lors de la décennie 1990 : Le 1er pas est franchi en 1992, lors du Sommet de Rio, avec la signature de la **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques** (CCNUCC). Il s'agit du premier traité international reflétant la volonté collective de stabiliser les GES « à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système climatique ». A partir de 1995, les Etats signataires se réunissent tous les ans lors de **Conférences des Parties** (COP) pour faire le point sur l'avancée du réchauffement et des actions pour le limiter. Lors de la COP3 en 1997, est signé le 1er traité contraignant : c'est le **protocole de Kyoto** qui impose une réduction des émissions pour 37 pays développés (+ UE). L'objectif était une baisse de 5 % des émissions entre 2008 et 2012 par rapport à 1990. Il est entré en vigueur en 2005 et ses objectifs ont été atteints. Les pays en développement (PED) sont exemptés au nom du droit au développement et de la reconnaissance d'une responsabilité commune mais différenciée dans le changement climatique.

b. La gouvernance climatique mondiale depuis le milieu des années 2000.

Voir correction des exposés sur les COP

- A partir 2007 débute un nouveau cycle de négociations. l'objectif est d'aboutir à un **accord universel contraignant**. En effet, le contexte a changé. D'une part, les pays en développement deviennent une force motrice du processus : Le président Brésilien Lula déclare : « *Pour lutter contre le changement climatique, il est essentiel que les pays riches aident les pays les plus pauvres. C'est le paiement de la dette qu'ils doivent à la planète Terre* ». D'autre part, de nouveaux acteurs émergent : la société civile (ONG, peuples autochtones), les entreprises (entre actions concrètes et **greenwashing**). Les citoyens exercent une pression croissante sur les dirigeants : procès contre les États au nom de la **justice climatique**, manifestations en marge des COP, comme le mouvement transnational des grèves scolaires et étudiantes pour le climat (Fridays for Future) initié par la militante écologiste suédoise Greta Thunberg en 2018.
- Après l'échec de la COP15 à Copenhague (2009), les Etats du monde se retrouvent à Paris pour trouver ce nouvel accord universel: c'est la COP21 (2015). Il s'agit de convaincre Etats-Unis et Chine, les deux pays les plus gros émetteurs de CO2. L'accord de Paris repose sur le principe de la différenciation : les efforts demandés à chaque Etat sont proportionnés à leurs capacités et à leurs responsabilités. L'objectif est de limiter le réchauffement à +2°C par rapport à l'avant 1850 (et même d'essayer de le contenir à +1.5°C).

L'accord de Paris montre rapidement ses limites : l'absence de sanctions en cas de non-respect des engagements, mais aussi l'absence d'objectifs de réduction du recours aux énergies fossiles.

Il faudra attendre la COP 28 à Dubaï pour que soit annoncée une « transition hors des énergies fossiles », mais une nouvelle fois, le bilan de ce sommet est mitigé.

2. Les négociations internationales sur le climat : un défi géopolitique.

Correction de l'activité n° 3 : jeu de rôles en groupes : simulation de négociations à l'ONU sur le climat.

Sujet : comment les négociations internationales sur le climat sont-elles de plus en plus un défi géopolitique ?

Le rapport du GIEC de 2023 souligne qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de +1,5° C. L'humanité doit « réduire les émissions mondiales de GES de 40 % d'ici à 2030 et de 60 % d'ici à 2035 par rapport aux niveaux de 2019 », et atteindre la neutralité carbone en 2050.

Neutralité carbone = équilibre entre les émissions de GES produites par les activités humaines et le CO² naturellement absorbé par la planète.

a. 1^{er} défi : la question de la responsabilité du changement climatique et les éventuelles compensations à mettre en place.

• Vulnérabilités et responsabilités sont inégales face au changement climatique.

Les pays responsables des émissions de GES sont les plus anciennement industrialisés. Bien qu'ils ne représentent que 15% de la population mondiale, ils sont à l'origine de ¾ des émissions de CO² au cours de l'histoire. A contrario, les pays qui abritent les 45% plus pauvres de la population mondiale n'en produisent que 7%. Ainsi, en moyenne, un Américain émet autant de CO₂ que plus de 500 Ethiopiens.

Or, on constate que les pays les plus vulnérables sont les plus pauvres. Les catastrophes naturelles sont 6 fois plus meurtrières dans les pays les plus pauvres que dans les pays les plus riches en raison de la fragilité des infrastructures et des systèmes de santé ainsi que du manque de préparation de la population plus analphabète.

• D'où la nécessité d'une justice climatique.

De nombreuses associations, ONG (ex : Greenpeace, Réseau Action Climat) et pays pauvres exigent la reconnaissance de la « dette climatique » des pays industrialisés à l'égard des pays en développement. C'est dans ce cadre qu'a été décidé lors de la COP21 l'engagement des pays développés à mobiliser 100 milliards de dollars par an à destination des populations vulnérables (ce qui ne sera pas fait). Toutefois, la question de la justice climatique soulève des questions et notamment celle de la responsabilité juridique des Etats. De nombreuses actions ont été mises en place pour forcer les gouvernements à prendre des mesures en faveur de la lutte contre le changement climatique (l'Affaire du Siècle a abouti à la condamnation de l'Etat français pour inaction climatique en 2021). Les résultats sont inégaux. Ils se heurtent à l'activisme climato-sceptique de divers groupes de pression et de certains leaders politiques et chefs d'Etat qualifiés de « populistes », comme Donald Trump aux États-Unis(2016-2020), Jair Bolsonaro au Brésil (2019-2023) ou Javier Milei élu à la tête de l'Argentine en 2023.

b. 2^{ème} défi : la question des rivalités d'influence et de puissance sur la scène géopolitique mondiale dans le cadre des négociations climatiques.

Le leadership des négociations climatiques reflète les évolutions géopolitiques du monde.

- Les Etats-Unis, longtemps leaders des négociations à l'ONU ne sont pas aujourd'hui ceux qui impulsent l'action mondiale dans le domaine climatique (voir OTC).

- C'est l'Union Européenne qui a pris le leadership avec le « Pacte vert » en 2019. Ce Green Deal est une politique écologique dont le but est d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le « Pacte vert » impulse des réformes dans des secteurs majeurs tels que l'agriculture ou encore l'énergie. Pour mener à bien ce projet de transition écologique, l'UE a prévu 1000 milliards d'euros sur 10 ans. Une telle performance permettrait à l'UE de disposer d'une place de « leader » écologique sur la scène internationale.
- Dans la foulée de l'accord de Paris, la France s'est efforcée d'apparaître à la pointe de l'action climatique, notamment pour organiser le financement de l'adaptation au changement climatique. Elle a tenté d'en faire un élément de son soft power mais la condamnation de l'Etat pour inaction climatique lui a fait perdre beaucoup de crédibilité.
- Depuis 2015 et sa participation à la COP21, la Chine se positionne aussi de plus en plus sur la question de la lutte contre le changement climatique, position d'ailleurs paradoxale pour le 1er émetteur de GES du monde.
- Enfin, à partir de 2007, les pays en développement veulent faire entendre leur voix avec le « weak power» (pouvoir faible). Ainsi la négociation climatique est de plus en plus une négociation Nord-Sud. 130 Etats se sont rassemblés en sous-groupes actifs : les PMA, les petits Etats insulaires en développement (AOSIS), le V20, la coalition des pays avec des forêts pluviales, évidemment les BRICS, etc. Le Bangladesh est notamment à la tête de ce mouvement.

On constate une volonté de réflexion et d'action multilatérale, même si les enjeux économiques, sociaux et géopolitiques rendent difficile le consensus. Le problème tient surtout aux géants américain et chinois qui entendent faire prévaloir leurs intérêts sur les normes internationales. Ils utilisent la lutte contre le changement climatique pour affirmer leur puissance en misant sur la dimension géoéconomique de la question (voitures électriques, panneaux solaires). L'absence de régime de sanction pénalise l'efficacité des décisions qui ne sont pas toujours tenues.

Conclusion

Le changement climatique contemporain se distingue des fluctuations plus anciennes du climat par plusieurs aspects : sa rapidité, sa globalité et ses conséquences à la fois environnementales et sociales. A l'origine de ces différences, des facteurs de changement qui sont tous liés aux activités humaines. Le climat est donc bien devenu un enjeu majeur des relations internationales. Ces enjeux posent la question de la nécessaire construction d'une gouvernance mondiale, associant plus étroitement les États aux nouveaux acteurs déjà très présents dans les COP (ONG, citoyens, entreprises). Pour autant, il reste à inventer un modèle économique et social qui permettrait d'assurer le développement (particulièrement dans les régions les plus défavorisées) tout en réduisant drastiquement l'impact de l'homme sur le climat. Ces réponses seront locales (politiques) et internationales (géopolitiques). Mais sont-elles possibles ?